

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	
Mali	20.000 F	10.000 F	La ligne.....500 F
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.
Frais d'expédition.....	13.000 F		

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

LOIS-DECRETS

03 juillet 2025 Loi n°2025-027 portant modification et ratification de l'Ordonnance n°2025-017/PT-RM du 1er avril 2025 portant modification de la Loi n°10-028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national.....**p.798**

Loi n°2025-028 portant ratification de l'Ordonnance n°2025-018/PT-RM du 1er avril 2025 portant modification de la Loi n°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances.....**p.799**

27 juin 2025 Décret n°2025-0431/PM-RM fixant le Cadre institutionnel du Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel.....**p.799**

27 juin 2025 Décret n°2025-0432/PM-RM portant abrogation du Décret n°2025-0232/PM-RM du 04 avril 2025 portant nomination du Chef de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale.....**p.803**

03 juillet 2025 Décret n°2025-0433/PT-RM portant approbation du marché relatif aux travaux de construction de la Station de Traitement des Boues de Vidange « STBV » de Tienfala et l'aménagement des voies d'accès.....**p.803**

Décret n°2025-0434/PT-RM fixant les cadres organiques des Services régionaux et subrégionaux des Transports.....**p.804**

Décret n°2025-0435/PT-RM portant approbation de la Stratégie nationale de Stabilisation et de Sécurisation du Bétail malien et son Plan d'actions 2025-2029.....**p.822**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

03 juillet 2025 Décret n°2025-0436/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°15079 du Cercle de Mopti, Région de Mopti....p.822

Décret n°2025-0437/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°841 du Cercle de Diéma, Région de Nioro....p.823

Décret n°2025-0438/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°4527 du Cercle de Kita, Région de Kita.....p.824

Décret n°2025-0439/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°5245 du Cercle de Kita, Région de Kita.....p.824

Décret n°2025-0440/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°1483 du Cercle de Bougouni, Région de Bougouni.....p.825

Décret n°2025-0441/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°7809 du Cercle de Koutiala, Région de Koutiala.....p.826

Décret n°2025-0442/PT-RM portant affectation, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°3580 du Cercle de San, Région de San.....p.826

Décret n°2025-0443/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2025-0174/PT-RM du 10 mars 2025 portant nomination au Cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux.....p.827

Décret n°2025-0444/PT-RM portant abrogation du Décret n°2024-0745/PT-RM du 20 décembre 2024 portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale.....p.828

03 juillet 2025 Décret n°2025-0445/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2024-0778/PT-RM du 31 décembre 2024 portant nomination au Cabinet du ministre de l'Elevage et de la Pêche.....p.828

Décret n°2025-0447/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.829

Décret n°2025-0448/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....p.829

Décret n°2025-0449/PT-RM portant radiation d'un Magistrat pour cause de décès.....p.829

Annonces et communications.....p.830

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOIS

LOI N°2025-027 DU 03 JUILLET 2025 PORTANT MODIFICATION ET RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-017/PT-RM DU 1ER AVRIL 2025 PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N°10-028 DU 12 JUILLET 2010 DETERMINANT LES PRINCIPES DE GESTION DES RESSOURCES DU DOMAINE FORESTIER NATIONAL

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 12 juin 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Les dispositions de l'article 2 (nouveau), 8ème point et de l'article 111 (nouveau), alinéa 2, 2ème tiret de l'Ordonnance n°2025-017/PT-RM du 1er avril 2025 sont modifiées ainsi qu'il suit :

« **Article 2 (nouveau), 8ème point :**

8. Confiscation : transfert définitif des produits et moyens saisis, au profit de l'Etat ou de la Collectivité territoriale gestionnaire de la forêt dans laquelle l'infraction a été constatée, en application d'une décision de justice.

Article 111 (nouveau), alinéa 2, 1er tiret :

- L'interdiction de poursuivre les opérations ou les activités dans le domaine protégé ».

Article 2 : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-017/PT-RM du 1er avril 2025 portant modification de la Loi n°10-028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

LOI N°2025-028 DU 03 JUILLET 2025 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2025-018/PT-RM DU 1ER AVRIL 2025 PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N°2021-032 DU 24 MAI 2021 RELATIVE AUX POLLUTIONS ET AUX NUISANCES

Le Conseil national de Transition a délibéré et adopté, en sa séance du 12 juin 2025,

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance n°2025-018/PT-RM du 1er avril 2025 portant modification de la Loi n°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRETS

DECRET N°2025-0431/PM-RM DU 27 JUIN 2025 FIXANT LE CADRE INSTITUTIONNEL DU PROJET COMMUNAUTAIRE DE RELEVEMENT ET DE STABILISATION DU SAHEL

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 22 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2021-070 du 23 décembre 2021 autorisant la ratification de l'Accord de Financement signé à Bamako, le 1er octobre 2021 entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA) relatif au Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel ;

Vu le Décret n°2021-0934/PT-RM du 23 décembre 2021 portant ratification de l'Accord de Financement signé à Bamako, le 1er octobre 2021 entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA) relatif au Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : Le présent décret fixe le Cadre institutionnel du Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel « PCRSS ».

Article 2 : le Projet, placé sous la tutelle du ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, a pour objectif de contribuer au relèvement des communautés dans les zones cibles de la région du Liptako-Gourma au Burkina Faso, au Mali et au Niger à travers une approche régionale soutenant : (a) des services et infrastructures socio-économiques intégrés, (b) des moyens de subsistance et du développement territorial et, (c) des données et de la coordination régionale.

Article 3 : Le Projet est financé par un crédit et un don de l'Association internationale de Développement « IDA ».

CHAPITRE II : DES ORGANES DE GESTION

Article 4 : Les organes de gestion du Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS) sont :

- le Comité d'Orientation et de Pilotage « COP » ;
- l'Unité d'Exécution du Projet « UEP » ;
- les Antennes régionales du Projet « ARP ».

Article 5 : L'Unité d'Exécution du Projet est rattachée au Secrétariat général du Ministère en charge de la Réconciliation.

SECTION 1 : DU COMITE D'ORIENTATION ET DE PILOTAGE

Article 6 : Le Comité d'Orientation et de Pilotage a pour mission d'assurer l'orientation stratégique globale du Projet.

A ce titre, il est chargé :

- de donner des orientations et conseils stratégiques pour la bonne marche du Projet ;
- d'approuver le programme d'activités et le budget annuels du Projet ;

- d'approuver les programmes et les rapports périodiques de mise en œuvre du Projet produits par l'Unité d'Exécution du Projet ;
- de garantir la cohérence entre les activités du Projet et les activités similaires financées par le bénéficiaire ou d'autres bailleurs de fonds ;
- de veiller à l'exécution des recommandations des missions de supervision et d'audit ;
- d'identifier les ajustements nécessaires au Projet sur la base des rapports de suivi et d'évaluation.

Article 7 : Le Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel est composé comme suit :

Président : Le ministre chargé de la Réconciliation nationale ou son représentant ;

Vice-président : Le ministre chargé des Collectivités territoriales ou son représentant ;

Membres :

- un (01) représentant de la Primature ;
- un (01) représentant du Ministère en charge des Finances ;
- un (01) représentant du Ministère en charge du Développement social ;
- un (01) représentant du Ministère en charge des Infrastructures ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Energie ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Education nationale ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Santé ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Environnement ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Sécurité ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Défense ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Agriculture ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Elevage ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de la Réconciliation nationale ;
- un (01) représentant du Ministère en charge de l'Artisanat ;
- un (01) représentant du Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- un (01) représentant de la Direction générale de la Dette publique ;
- un (01) représentant de la Direction nationale de la Planification du Développement ;
- un (01) représentant de la Direction générale du Budget ;
- un (01) représentant de l'Agence de Développement du Nord du Mali ;
- un (01) représentant de l'Autorité de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des crises au Mali ;
- un (01) représentant du Centre pour la Promotion de la Paix et de l'Unité au Mali ;
- un (01) représentant de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation et Réinsertion ;

- un (01) représentant de la Commission nationale d'Intégration ;
- un (01) représentant du Gouvernorat de la Région de Mopti ;
- un (01) représentant du Gouvernorat de la Région de Bandiagara ;
- un (01) représentant du Gouvernorat de la Région de Douentza ;
- un (01) représentant du Gouvernorat de la Région de Tombouctou ;
- un (01) représentant du Gouvernorat de la Région de Gao ;
- un (01) représentant du Conseil régional de Mopti ;
- un (01) représentant du Conseil régional de Bandiagara ;
- un (01) représentant du Conseil régional de Douentza ;
- un (01) représentant du Conseil régional de Tombouctou ;
- un (01) représentant du Conseil régional de Gao ;
- un (01) représentant de l'Association des Municipalités du Mali ;
- un (01) représentant du Conseil national de la Société civile.

Le Comité d'Orientation et de Pilotage peut faire appel à toute personne ressource sans voix délibérative.

La liste nominative des membres du Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet est fixée par arrêté du ministre chargé de la Réconciliation nationale.

Article 8 : Le Comité d'Orientation et de Pilotage se réunit en session ordinaire deux (02) fois par an sur convocation de son Président. Il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins 1/3 de ses membres.

Article 9 : Le secrétariat du Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet est assuré par l'Unité d'Exécution du Projet.

Article 10 : Les frais liés aux activités du Comité d'Orientation et de Pilotage sont pris en charge par le budget du PCRSS.

SECTION 2 : DE L'UNITE D'EXECUTION DU PROJET

Article 11 : L'Unité d'Exécution du Projet est chargée :

- de l'élaboration des plans de travail annuels des activités ;
- de la mise à jour du plan de passation des marchés, des budgets connexes et des rapports consolidés pour examen par le Comité d'Orientation et de Pilotage ;
- de la réalisation des activités de gestion financière et de passation des marchés du Projet ;
- du suivi et de l'évaluation du Projet ;
- de la coordination des activités des Antennes régionales ;
- du suivi des questions de sauvegarde de l'environnement, des aspects sociaux et de mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques inhérents à ces questions ;
- de la préparation des réunions du Comité régional de Coordination et du Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet et de suivre l'application des résolutions et des recommandations qui en sont issues.

Article 12 : L'Unité d'Exécution du Projet est dirigée par un Coordinateur, nommé par arrêté du ministre chargé de la Réconciliation nationale.

L'arrêté de nomination fixe ses attributions spécifiques.

Il participe, sans voix délibérative, aux réunions du Comité d'Orientation et de Pilotage.

Le Coordinateur présente aux réunions du COP, pour approbation, le Programme annuel d'activités, le budget annuel du projet, les rapports périodiques d'exécution et les rapports de suivi-évaluation ainsi que le point des études réalisées par l'Unité d'Exécution ou sous sa supervision.

Le Coordinateur est assisté d'une équipe comprenant :

- un (01) Spécialiste de la Gestion financière ;
- un (01) Auditeur interne ;
- un (01) Spécialiste en Passation de Marchés ;
- un (01) Spécialiste des Infrastructures ;
- un (01) Spécialiste du Suivi-Evaluation ;
- un (01) Spécialiste de la Mobilisation communautaire et de l'Engagement citoyen ;
- un (01) Spécialiste en Sauvegarde sociale ;
- un (01) Spécialiste en Sauvegarde environnementale ;
- un (01) Spécialiste en Communication ;
- un (01) Spécialiste en Gestion des Connaissances ;
- un (01) Spécialiste en Développement Full Stack ;
- un (01) Spécialiste de la Sécurité ;
- un (01) Spécialiste en Développement conduit par les Communautés ;
- un (01) Comptable ;
- un (01) Assistant administratif ;
- un (01) Assistant comptable ;
- un (01) Assistant en Passation des Marchés ;
- un (01) Assistant en Suivi-Evaluation.

Le Coordinateur dispose d'un personnel d'appui.

SECTION 3 : DES ANTENNES REGIONALES DU PROJET

Article 13 : Il est créé une Antenne régionale du Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS) au niveau des Régions de Mopti, de Douentza, de Tombouctou, de Gao et de Bandiagara.

Le nombre d'Antennes régionales peut être modifié, suivant les nécessités de service, après avis de non objection.

Article 14 : L'Antenne régionale a pour mission la planification, la mise en œuvre, le suivi et la supervision du Projet au niveau régional.

A ce titre, elle est chargée :

- de la représentation du Projet au niveau régional ;
- de la coordination des activités au niveau régional ;
- de la supervision et le suivi-évaluation des activités sur le terrain ;

- de la supervision des questions de sauvegarde de l'environnement, des aspects sociaux et de mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques inhérents à ces questions ;
- de la gestion administrative et financière du Projet au niveau régional.

Article 15 : L'équipe de chaque Antenne régionale est composée :

- d'un (01) Chef d'Antenne, Spécialiste de la Mobilisation communautaire et de la Prévention des Conflits ;
- d'un (01) Spécialiste des Infrastructures et du Développement local ;
- d'un (01) Spécialiste junior en Sauvegarde environnementale et sociale ;
- d'un (01) Spécialiste en Développement conduit par les Communautés ;
- d'un (01) Spécialiste en Sécurité, au besoin ;
- d'un (01) Comptable ;
- d'un (01) à deux (2) Assistants comptables.

L'Antenne régionale dispose d'un personnel d'appui.

Les équipes au niveau de l'Unité d'Exécution du Projet et des Antennes régionales peuvent être élargies à d'autres spécialistes, suivant les nécessités de service, après avis de non objection du ministre chargé de la Réconciliation nationale et de l'IDA.

CHAPITRE III : DES ORGANES D'ANALYSE ET D'APPROBATION DES SOUS-PROJETS

Article 16 : Les organes d'analyse et d'approbation des sous-projets sont :

- le Comité national d'Approbation des Sous-projets ;
- le Comité régional d'Analyse des Sous-projets.

SECTION 1 : DU COMITE NATIONAL D'APPROBATION DES SOUS-PROJETS

Article 17 : Le Comité national d'Approbation des Sous-projets a pour mission d'approuver les sous-projets prioritaires des Comités de Développement de Village/ Quartier/Fraction soumis par les Comités régionaux d'Analyse des Sous-projets.

A ce titre, il est chargé :

- de s'assurer que les sous-projets soumis sont intégrés dans un Plan d'Actions communautaire et dans les PDESC des Communes ;
- de vérifier l'éligibilité des sous-projets au financement du Projet ;
- de veiller au respect des politiques sectorielles nationales en matière de réalisation de sous-projets communautaires ;
- de s'assurer que le montant de la subvention demandée au PCRSS pour le financement du sous-projet ne dépasse pas le montant du financement accordé au village ;

- d'analyser la pertinence des recommandations du Comité régional d'Analyse des Sous-projets ;
- de s'assurer de l'exécution technique et financière des sous-projets avant la date de clôture du PCRSS.

Article 18 : Le Comité national d'Approbation des Sous-projets est composé comme suit :

Président : Le ministre chargé de la Réconciliation nationale ou son représentant.

Membres :

- un (01) représentant du Ministère en charge des Collectivités territoriales ;
- un (01) représentant de chaque département ministériel sectoriel concerné par les sous-projets ;
- un (01) représentant de l'Unité d'Exécution du PCRSS ;
- un (01) représentant de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale ;
- un (01) représentant de l'Agence de Développement du Nord du Mali ;
- un (01) représentant de l'Autorité de Gestion des Réparations en faveur des Victimes des Crises au Mali ;
- un (01) représentant du Centre pour la Promotion de la Paix et de l'Unité au Mali ;
- un (01) représentant de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation et Réinsertion ;
- un (1) représentant de la Commission nationale d'Intégration.

Le Comité peut s'adjoindre à d'autres personnes ressources nécessaires à l'approbation des sous-projets.

La liste nominative des membres du Comité national d'Approbation des Sous-projets est fixée par session et par décision du ministre chargé de la Réconciliation nationale.

Article 19 : Le Comité national d'Approbation des Sous-projets se réunit une fois par trimestre, en session ordinaire et en session extraordinaire, chaque fois que de besoin.

Article 20 : Les frais liés aux activités du Comité national d'Approbation des Sous-projets sont pris en charge par le budget du PCRSS.

Article 21 : Le secrétariat du Comité national d'Approbation des Sous-projets est assuré par le Coordinateur du Projet.

SECTION 2 : DU COMITE REGIONAL D'ANALYSE DES SOUS-PROJETS

Article 22 : Le Comité régional d'Analyse des Sous-projets a pour mission de donner un avis sur les sous-projets des Comités de Développement de Village/Quartier/Fraction soumis à son analyse et de faire des recommandations au Comité national d'Approbation des Sous-projets.

A ce titre, il est chargé :

- de recevoir et d'analyser les dossiers des sous-projets prioritaires des Comités de Développement de Village/Quartier/Fraction ;
- de s'assurer que les sous-projets soumis sont intégrés dans un Plan d'Actions communautaire et dans les PDESC des Communes ;
- de vérifier que les sous-projets ne sont pas dans la liste négative des sous-projets éligibles au financement du PCRSS ;
- de vérifier que les politiques sectorielles régionales en matière de réalisation de sous-projets communautaires sont respectées ;
- de s'assurer que le montant de la subvention demandée au PCRSS pour le financement du sous-projet ne dépasse pas le montant du financement accordé au village ;
- de s'assurer de l'exécution technique et financière du sous-projet avant la date de clôture du PCRSS ;
- de formuler des avis et recommandations pour l'approbation du Comité national des sous-projets.

Article 23 : Le Comité régional d'Analyse des Sous-projets est composé comme suit :

Président : Le Gouverneur de Région ou son représentant.

Membres :

- un (01) représentant de l'Equipe régionale d'Appui à la Réconciliation nationale « ERAR » ;
- un (01) représentant de l'Antenne régionale du PCRSS ;
- un (01) représentant de chaque service technique régional concerné par les sous-projets ;
- un (01) représentant de chaque Commune concernée par les sous-projets ;
- un (01) représentant du Comité communal de Réconciliation de chaque Commune concernée par les sous-projets.

Le Comité peut s'adjoindre à d'autres personnes ressources nécessaires à l'analyse des sous-projets.

La liste nominative des membres du comité régional est fixée par session et par décision du Gouverneur de Région.

Article 24 : Le Comité régional d'Analyse des Sous-projets se réunit une fois par trimestre en session ordinaire et en session extraordinaire chaque fois que de besoin.

Article 25 : Le secrétariat du Comité régional d'Analyse des Sous-projets est assuré par le Chef d'Antenne régionale du Projet.

Article 26 : Les frais liés aux activités du Comité régional sont pris en charge par le budget du PCRSS.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 27 : L'organigramme, les attributions spécifiques des membres de l'Unité d'Exécution du Projet, les critères d'évaluation de leur performance, ainsi que les modalités de fonctionnement du Comité d'Orientation et de Pilotage, de l'Unité d'Exécution du Projet et des Antennes régionales sont détaillés dans le manuel de procédures administrative, financière, de passation des marchés et de suivi-évaluation du Projet et approuvé par le Comité d'Orientation et de Pilotage.

Article 28 : Le présent décret abroge le Décret n°2024-0209/PM-RM du 2 avril 2024 fixant le cadre institutionnel du Projet communautaire de Relèvement et de Stabilisation du Sahel (PCRSS).

Article 29 : Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre de l'Energie et de l'Eau, le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Elevage et de la Pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 juin 2025

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix
et de la Cohésion nationale,
Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Boubacar DIANE**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

**Le ministre de l'Agriculture,
Daniel Siméon KELEMA**

**Le ministre de l'Elevage
et de la Pêche,
Youba BA**

**DECRET N°2025-0432/PM-RM DU 27 JUIN 2025
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2025-
0232/PM-RM DU 04 AVRIL 2025 PORTANT
NOMINATION DU CHEF DE LA MISSION D'APPUI
A LA RECONCILIATION NATIONALE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2025-0232/PM-RM du 04 avril
2025 portant nomination de Monsieur **Abdoul Fatih
MAIGA**, Economiste, **Chef de la Mission d'Appui** à la
Réconciliation nationale, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 27 juin 2025

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix
et de la Cohésion nationale,
Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0433/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT APPROBATION DU MARCHE RELATIF
AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
STATION DE TRAITEMENT DES BOUES DE
VIDANGE « STBV » DE TIENFALA ET
L'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014, modifié, déterminant les autorités chargées de la conclusion et de l'approbation des marchés et des délégations de service public ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;

Vu le Décret 2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est approuvé, le marché relatif aux travaux de construction de la Station de Traitement des Boues de Vidange « STBV » de Tienfala et l'aménagement des voies d'accès, au compte du Projet de Résilience urbaine de Bamako « PRUBA », pour un montant de 3 milliards 997 millions 914 mille 222 (3 997 914 222) franc CFA TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois hors saison des pluies, conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Groupement CCB SAS/TOUJA SAS.

Article 2 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat,
des Domaines, de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**DECRET N°2025-0434/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
FIXANT LES CADRES ORGANIQUES DES
SERVICES REGIONAUX ET SUBREGIONAUX
DES TRANSPORTS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2023-005 du 13 mars 2023 portant Statut particulier du District de Bamako ;

Vu la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali ;

Vu l'Ordonnance n°2022-008/PT-RM du 11 mars 2022, modifiée, portant création de la Direction générale des Transports ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°2022-0142/PT-RM du 11 mars 2022, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale des Transports ;

Vu le Décret n°2023-0085/PT-RM du 10 février 2023, modifié, portant création des Services régionaux et subrégionaux des Transports ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les cadres organiques des Services régionaux et subrégionaux des Transports sont fixés ainsi qu'il suit :

I. DIRECTION REGIONALE DES TRANSPORTS DU DISTRICT DE BAMAKO :

STRUCTURES- POSTE	CADRE-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Directeur régional	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Régisseur de Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef de Secrétariat	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	5	5	5	6	6
Planton	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Ronéotypiste	Contractuel	-	1	1	1	1	1
CELLULE INFORMATIQUE							
Chef de Cellule	Ingénieur informaticien/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Administrateur civil/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Validation	Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	2	2	2	2	2
Chargé de Saisies	Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industries et des Mines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	5	5	5	5	5

Chargé des Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/Ingénieur informaticien/ Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
BUREAU D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION							
Chef de Bureau	Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines/ Journaliste et Réalisateur/ Administrateur des Arts et de la Culture/Technicien supérieur des Ressources humaines/Contrôleur de l'Information/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Secrétaire d'Administration/Technicien des Ressources humaines/ Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Accueil et de l'Information	Secrétaire d'Administration/ Technicien supérieur des Ressources humaines/Contrôleur de l'Information/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Ressources humaines/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION							
Chef de Division	Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION IMMATRICULATION							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Préparation des Dossiers de Nouvelles Immatriculations	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	4	4	5	6	6

Chargé de Registres et des Documents douaniers	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	2	2
SECTION MUTATION, RENOUELEMENT ET DUPLICATA							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Préparation des Dossiers	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	3	3	3	4	4
Chargé de Registres	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	2	2
SECTION DES EXPERTISES POUR IMMATRICULATION/RAPPORT MECANIQUE/ EXPERTISE ACCIDENT							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Procès-Verbaux d'Expertises pour l'Immatriculation et Rapport mécanique	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	10	10	12	12	13
Chargé de Registres	Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industries et des Mines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	2	2
SECTION EXPERTISE DES OPERATIONS SECONDAIRES							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1

Chargé des Procès-Verbaux d'Expertises pour opérations secondaires	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	2	2	3	4	5
Chargé de Registre	Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	3	3	3
DIVISION DES PERMIS DE CONDUIRE ET DES CERTIFICATS DE NAVIGABILITE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION DES EXAMENS							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Examens	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	4	4	4	4	4
Chargé de Dossiers	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	3	3	3
Chargé de Registres	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	3	3	3
SECTION DES RENOUVELLEMENT, DUPLICATA, ECHANGE ET PERMIS INTERNATIONAUX							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1

Chargé de Dossiers	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	3	3	3	4	4
Chargé de Registres	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	2	2
DIVISION DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil/Inspecteur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION ORGANISATION DES TRANSPORTS							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil/Inspecteur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Autorisations pour le Transport national	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	3	3

Chargé des Dossiers de Cartes professionnelles de Transporteur et d'Autorisations de Transport international	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	2	3	3
Chargé de la Collecte des Données	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
SECTION MOBILITE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Enquêtes de Mobilité et de la Modélisation des Déplacements	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur de la Statistique/Planificateur/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration/ Agent technique de Statistique/ Agent technique des Travaux de Planification	A/B2/B1/C	1	1	2	2	2
Chargé des Autoécoles	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Centres de Contrôles techniques	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	B2/B1	33	33	35	37	39
TOTAL :			113	113	123	133	137

II. DIRECTIONS REGIONALES DES TRANSPORTS DE KAYES, DE KOULIKORO, DE SIKASSO ET DE SEGOU

STRUCTURES- POSTE	CADRE-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Directeur régional	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Régisseur de Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
CELLULE INFORMATIQUE							
Chef de Cellule	Ingénieur informaticien/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Administrateur civil/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Technicien de l'informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Validation	Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Saisies	Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industries et des Mines/Adjoint d'Administration/ Agent technique des Travaux de Planification	B2/B1/C	1	1	1	2	2

Chargé des Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/Ingénieur Informaticien/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration/ Agent technique de Statistique/ Agent technique des Travaux de Planification	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
BUREAU D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION							
Chargé de l'Accueil et de l'Information	Secrétaire d'Administration/ Technicien des Ressources humaines/Contrôleur de l'Information/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Ronéotypiste	Contractuel	-	1	1	1	1	1
DIVISION DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION							
Chef de Division	Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION IMMATRICULATION, MUTATION, RENOUVELLEMENT ET DUPLICATA							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Préparation des Dossiers de Cartes grises	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien supérieur des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration/Agent technique de Statistique	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chargé de Registres et des Documents douaniers	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1

SECTION DES EXPERTISES POUR IMMATRICULATION/ RAPPORTS MECANQUES/ EXPERTISE ACCIDENT ET EXPERTISE DES OPERATIONS SECONDAIRES							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Etablissement des Procès- Verbaux de Constatation	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/	2	2	2	3	3
Chargé de Registres	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION DES PERMIS DE CONDUIRE ET DES CERTIFICATS DE NAVIGABILITE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION DES EXAMENS							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Examens	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles	A/B2/B1	2	2	2	3	3
Chargé de Dossiers et de Registres	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration/ Agent technique de Statistique	B2/B1/C	1	1	1	2	2
SECTION DES RENOUVELLEMENT, DUPLICATA, ECHANGE ET PERMIS INTERNATIONAUX							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1

Chargé de Dossiers	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé de Registres	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Arts et de la Culture/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil/Inspecteur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/ B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION ORGANISATION DES TRANSPORTS							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil/Inspecteur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Autorisations pour le Transport national	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2

Chargé des Dossiers de Cartes professionnelles de Transporteur et d'Autorisations de Transport international	Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
SECTION MOBILITE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Enquêtes de Mobilité et de la Modélisation des Déplacements	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé des Autoécoles et des Centres de Contrôles techniques	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Ingénieur de la Statistique/Planificateur/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification	A/B2/B1	4	4	5	6	6
TOTAL :			37	37	38	45	45

III. DIRECTIONS REGIONALES DE MOPTI, DE TOMBOUCTOU, DE GAO, DE KIDAL, DE NIORO, DE KITA, DE DIOILA, DE NARA, DE BOUGOUNI, DE KOUTIALA, DE SAN, DE TAUDENNI, DE MENAKA, DE BANDIAGARA DE ET DE DOUENTZA

STRUCTURES- POSTE	CADRE-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Directeur régional	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Régisseur de Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
CELLULE INFORMATIQUE							
Chef de Cellule	Ingénieur informaticien/Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Administrateur civil/Planificateur/ Ingénieur de la Statistique/ Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Validation	Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Saisies	Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé des Archives	Administrateur des Arts et de la Culture/Ingénieur informaticien/ Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien de l'Informatique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1

BUREAU D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION							
Chargé de l'Accueil et de l'Information	Secrétaire d'Administration/ Technicien des Ressources humaines/Contrôleur de l'Information/Technicien des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	-	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	-	1	1	1	1	1
DIVISION DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION							
Chef de Division	Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION IMMATRICULATION, MUTATION, RENOUVELLEMENT ET DUPLICATA							
Chef de Section	Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de la Préparation des Dossiers de Cartes grises	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chargé de Registres et des Documents douaniers	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
SECTIONS DES EXPERTISES POUR L'IMMATRICULATION/ RAPPORT MECANIQUE/ EXPERTISE ACCIDENT ET EXPERTISE DES OPERATIONS SECONDAIRES							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de l'Etablissement des Procès-Verbaux de Constatation et du Contrôle technique	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de Registres	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1

DIVISION DES PERMIS DE CONDUIRE ET DES CERTIFICATS DE NAVIGABILITE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION DES EXAMENS							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Examens	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de Dossiers et de Registres	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/Adjoint d'Administration/ Agent technique de la Statistique	B2/B1/C	1	1	1	2	2
SECTION DES RENOUVELLEMENT, DUPLICATA, ECHANGE ET PERMIS INTERNATIONAUX							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de Dossiers	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration/Agent technique de la Statistique	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chargé de Registres	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
DIVISION DE L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE							
Chef de Division	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil/ Inspecteur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1

SECTION ORGANISATION DES TRANSPORTS							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil/ Inspecteur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Autorisations pour le Transport national	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé des Dossiers de Cartes professionnelles de Transporteur et d'Autorisations de Transport international	Technicien des Constructions civiles/ Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
SECTION MOBILITE							
Chef de Section	Ingénieur des Constructions civiles / Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil/ Inspecteur des Services économiques/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé des Enquêtes de Mobilité et de la Modélisation des Déplacements	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique de l'Industrie et des Mines/Agent technique des Constructions civiles/ Adjoint d'Administration/Agent technique des Travaux de Planification/Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé des Autoécoles et des Centres de Contrôles techniques	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/ Planificateur/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification	A/B2/B1	3	3	3	4	4
TOTAL :			33	33	33	39	39

IV. SUBDIVISIONS DES TRANSPORTS

STRUCTURES- POSTE	CADRE-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
Chef de Subdivision	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Régisseur de Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel		1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel		1	1	1	1	1
BUREAU DES INSPECTEURS DE PERMIS ET AUTORISATIONS DE CONDUIRE ET DU SUIVI DU TRAFIC							
Chargé des Permis et Autorisations de Conduire et du Suivi du Trafic	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1	1	1	1	1	1
BUREAU DES EXPERTS AUTOMOBILES							
Chargé des Cartes grises et des Cartes professionnelles	Ingénieur des Constructions civiles/Ingénieur de l'Industrie et des Mines/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/ Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent technique de l'Industrie et des Mines	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
SALLE INFORMATIQUE							
Chargé des Saisies	Technicien de l'Informatique/ Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien des Travaux de Planification/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Agent technique des Constructions civiles/Agent Technique de l'Industries et des Mines/Adjoint d'Administration/ Agent technique des Travaux de Planification	B2/B1/C	1	2	2	3	3
TOTAL :			08	09	09	10	10

V. BUREAUX LOCAUX DES TRANSPORTS

STRUCTURES- POSTE	CADRE-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEES				
			I	II	III	IV	V
Chef de Bureau	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Ingénieur de la Statistique/Ingénieur de l'Informatique/Administrateur civil/Planificateur/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Arts et de la Culture/Technicien des Constructions civiles/Technicien de l'Industrie et des Mines/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de l'Informatique/Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Régisseur de Recettes	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
BUREAU DES EXPERTS AUTOMOBILES							
Chargé des Procès- Verbaux d'Expertise d'Immatriculation	Ingénieur des Constructions civiles/ Ingénieur de l'Industrie et des Mines/ Technicien de l'Industrie et des Mines/ Technicien des Constructions civiles	A/B2/B1	3	3	4	4	5
BUREAU DES CONTROLEURS STATISTICIENS							
Chargé du Contrôle et de la Statistique	Contractuel	-	6	6	6	9	9
TOTAL :			12	12	13	16	17

Article 2 : Le présent décret abroge le Décret n°2023-219/PT-RM du 31 mars 2023 fixant les cadres organiques des services régionaux et subrégionaux des Transports.

Article 3 : Le ministre des Transports et des Infrastructures, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Transports et des
Infrastructures,
Madame DEMBELE Madina SISSOKO**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

**DECRET N°2025-0435/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT APPROBATION DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE STABILISATION ET DE
SECURISATION DU BETAIL MALIEN ET SON
PLAN D' ACTIONS 2025-2029**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2016-0056/P-RM du 15 février 2016 fixant
les modalités d'élaboration de mise en œuvre des
documents de politique nationale ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés, la Stratégie nationale de
Stabilisation et de Sécurisation du Bétail malien et son Plan
d'actions 2025-2029, annexés au présent décret.

Article 2 : Le ministre de l'Elevage et de la Pêche, le
ministre de l'Administration territoriale et de la
Décentralisation, le ministre de la Justice et des Droits de
l'Homme, Garde des Sceaux, le ministre de la Sécurité et
de la Protection civile, le ministre de l'Economie et des
Finances, le ministre de l'Agriculture et le ministre de
l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de
l'Aménagement du Territoire et de la Population sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent décret qui sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Elevage
et de la Pêche,
Youba BA**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de l'Agriculture,
Daniel Siméon KELEMA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat
des Domaines, de l'Aménagement du
Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**DECRET N°2025-0436/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA
DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE
LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE
FONCIER N°15079 DU CERCLE DE MOPTI,
REGION DE MOPTI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles
générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre
2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020
déterminant les formes et les conditions d'attribution des
terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°15079 du Cercle de Mopti, d'une superficie de 10ha 00a 05ca, sise à Nantaka, Commune rurale de Socoura.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à l'implantation d'un camp militaire.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre de Mopti procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier du Cercle de Mopti au profit du Ministère de la Défense et des anciens Combattants.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre de la Défense et des anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**DECRET N°2025-0437/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA
DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE
LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE
FONCIER N°841 DU CERCLE DE DIEMA, REGION
DE NIORO**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°841 du Cercle de Diéma, d'une superficie de 500ha 00a 00ca, sise à Diéma, Commune rurale de Diéma.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à l'implantation d'un camp militaire.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre de Diéma procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier du Cercle de Diéma au profit du Ministère de la Défense et des anciens Combattants.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre de la Défense et des anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA

**DECRET N°2025-0438/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
 PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE FONCIER N°4527 DU CERCLE DE KITA, REGION DE KITA**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°4527 du Cercle de Kita, d'une superficie de 50ha 61a 26ca, sise à Doumba, Commune rurale de Benkadi.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à l'implantation d'un camp militaire.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre de Kita procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier du Cercle de Kita au profit du Ministère de la Défense et des anciens Combattants.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre de la Défense et des anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA

Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA

**DECRET N°2025-0439/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
 PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE FONCIER N°5245 DU CERCLE DE KITA, REGION DE KITA**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°5245 du Cercle de Kita, d'une superficie de 449ha 39a 33ca, sise à Doumba, Commune rurale de Benkadi.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à l'implantation d'un camp militaire.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre de Kita procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier du Cercle de Kita au profit du Ministère de la Défense et des anciens Combattants.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre de la Défense et des anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**DECRET N°2025-0440/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA
DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE
LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE
FONCIER N°1483 DU CERCLE DE BOUGOUNI,
REGION DE BOUGOUNI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°1483 du Cercle de Bougouni, d'une superficie de 747ha 42a 49ca, sise à Bougouni, Commune urbaine de Bougouni.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à l'implantation d'un camp militaire.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre de Bougouni procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier du Cercle de Bougouni au profit du Ministère de la Défense et des anciens Combattants.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre de la Défense et des anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**DECRET N°2025-0441/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA
DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE
LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE
FONCIER N°7809 DU CERCLE DE KOUTIALA,
REGION DE KOUTIALA**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles
générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre
2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020
déterminant les formes et les conditions d'attribution des
terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Défense et
des anciens Combattants, la parcelle de terrain, objet du
Titre foncier n°7809 du Cercle de Koutiala, d'une superficie
de 675ha 29a 33ca, sise à Koutiala, Commune urbaine de
Koutiala.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente
affectation, est destinée à l'implantation d'un camp
militaire.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le
Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre de Koutiala
procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier
du Cercle de Koutiala au profit du Ministère de la Défense
et des anciens Combattants.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la
Population et le ministre de la Défense et des anciens
Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié
au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**DECRET N°2025-0442/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT AFFECTATION, AU MINISTERE DE LA
DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, DE
LA PARCELLE DE TERRAIN, OBJET DU TITRE
FONCIER N°3580 DU CERCLE DE SAN, REGION
DE SAN**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020, modifiée, portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, au Ministère de la Défense et des anciens Combattants, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°3580 du Cercle de San, d'une superficie de 500ha 00a 01ca, sise à Bougoudara, Commune urbaine de San.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à l'implantation d'un camp militaire.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre de San procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier du Cercle de San au profit du Ministère de la Défense et des anciens Combattants.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population et le ministre de la Défense et des anciens Combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de la Défense et des anciens Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA**

**DECRET N°2025-0443/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2025-0174/PT-RM DU 10 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE
L'HOMME, GARDE DES SCEAUX**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2025-0174/PT-RM du 10 mars 2025 portant nomination au Cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, en ce qui concerne Madame **Aminata NIAKATE**, Juriste, **Chargé de mission**, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Justice et des Droits de
l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU

**DECRET N°2025-0444/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2024-
0745/PT-RM DU 20 DECEMBRE 2024 PORTANT
NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE
AU SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE
LA RECONCILIATION, DE LA PAIX ET DE LA
COHESION NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2024-0745/PT-RM du 20
décembre 2024 portant nomination de Monsieur **Sidy BA**,
N°Mle 0109.269-V, Administrateur du Travail et de la
Sécurité sociale, **Conseiller technique**, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix
et de la Cohésion nationale,
Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0445/PT-RM DU 03 JUILLET 2025
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2024-0778/PT-RM DU 31 DECEMBRE
2024 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2024-0778/PT-
RM du 31 décembre 2024 portant nomination au Cabinet
du ministre de l'Elevage et de la Pêche, en ce qui concerne
Monsieur **Issiaka DIAKITE**, Juriste, **Attaché de Cabinet**,
sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Elevage et de la Pêche,
Youba BA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2025-0447/PT-RM DU 03 JUILLET 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Garde nationale du Mali dont les noms suivent :

N°	N°MLE	PRENOMS	NOMS	GRADES
01	12110	Mohamed	AG HASSANE	Sergent
02	15219	Fousseyni	TOUNKARA	Caporal

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2025-0448/PT-RM DU 03 JUILLET 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille » est décernée, à titre posthume, au Garde **Daouda KONATE**, N°Mle 20760, de la Garde nationale du Mali.

DECRET N°2025-0449/PT-RM DU 03 JUILLET 2025 PORTANT RADIATION D'UN MAGISTRAT POUR CAUSE DE DECES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2024-012/PT-RM du 30 août 2024, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°109/PG-RM du 26 juillet 1968 portant règlement des secours après décès,

DECRETE :

Article 1er : Feu **Ibrahim SISSOKO**, N°Mle 0131.825-B, Magistrat, précédemment Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Ségou, est radié des effectifs du corps des Magistrats, à compter du 21 novembre 2023, date de son décès.

Article 2 : Les ayants droit de l'intéressé ont droit au capital-décès, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 juillet 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

ANNEXE 1 : BILAN AU 31/12/2024

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N.
			Brut	Amort/Dép réc	Net	Net
AA	Immobilisations destinées à la vente provenant de dons et legs non encore reçu et usufuit temporaire		-	-	-	-
AB	Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
AC	Immobilisations corporelles et financières		-	-	-	-
AD	Immobilisations incorporelles		220 000	215 625	4 375	-
AE	Brevets, licences, logiciels et droits similaires		220 000	215 625	4 375	-
AF	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
AG	Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles		-	-	-	-
AH	Immobilisations corporelles		813 217 365	505 412 084	307 805 281	-
AI	Terrains		-	-	-	-
AJ	Bâtiments		377 290 492	178 267 279	199 023 213	-
AK	Aménagements, agencements et installations		31 113 843	21 517 291	9 596 552	-
AL	Matériel, mobilier et actifs biologiques		180 760 834	120 010 953	60 749 881	-
AM	Matériel de transport		224 052 196	185 616 561	38 435 634	-
AN	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles		-	-	-	-
AO	Immobilisations Financières		-	-	-	-
AG	Titres de participation		-	-	-	-
AH	Autres immobilisations financières		-	-	-	-
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		813 437 365	505 627 709	307 809 656	-
BA	Actif circulant HAO		-	-	-	-
BB	Stocks et encours		-	-	-	-
BC	Fournisseurs débiteurs		-	-	-	-
BD	Adhérents, Clients- usagers		53 038 625	-	53 038 625	-
BE	Autres créances		26 024 669	-	26 024 669	-
BF	TOTAL ACTIF CIRCULANT		79 063 294	-	79 063 294	-
	Titres de placement		-	-	-	-
BV	Valeurs à encaisser		-	-	-	-
BW	Banques, établissements financiers, caisses et assimilés		2 245 448 366	-	2 245 448 366	-
BX	TOTAL TRESORERIE ACTIF		2 245 448 366	-	2 245 448 366	-
BY	Ecart de conversion-Actif		-	-	-	-
BZ	TOTAL GENERAL		3 137 949 025	505 627 709	2 632 321 316	-

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			Net	Net
CA	Dotation non consommable sans droit de reprise		-	-
CB	Dotation non consommable avec droit de reprise		-	-
CC	Droit d'entrée		-	-
CD	Dotation consommable		-	-
CE	Ecart de réévaluation		-	-
CF	Réserves		646 530 847	-
CG	Report à nouveau (+ ou -)		-	-
CH	Solde des opérations de l'exercice (excédent + ou déficit -)		52 219 455	-
CI	Subvention d'investissement		-	-
CJ	Provisions réglementées		-	-
CK	TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES		698 750 301	-
CW	Fonds affectés et provenant de dons et legs d'immobilisations		1 808 612 724	-
CX	Fonds reportés		-	-
CY	TOTAL FONDS AFFECTES ET REPORTEES		1 808 612 724	-
CZ	TOTAL RESSOURCES PROPRES ET ASSIMILES		2 507 363 025	-
DA	Emprunts et dettes financières		-	-
DB	Dettes de location acquisition		-	-
DC	Provisions pour risques et charges		-	-
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		-	-
DE	TOTAL RESSOURCES STABLES		2 507 363 025	-
DF	Dettes circulantes HAO		-	-
DG	Adhérents, Clients-usagers créditeurs		-	-
DH	Fournisseurs		106 870 919	-
DI	Autres dettes		-	-
DJ	Provisions pour risques et charges à court terme		18 087 372	-
DV	TOTAL PASSIF CIRCULANT		124 958 291	-
	Banques, escompte de crédits ordinaires		-	-
DW	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie		-	-
DX	TOTAL TRESORERIE PASSIF		-	-
DY	Ecart de conversion-Passif		1	-
DZ	TOTAL GENERAL		2 632 321 315	-

ANNEXE 2 : COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2024

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
				NET	NET
RA	Cotisations	+	23	-	-
RB	Dotations consommables transférées au compte de résultat	+	23	-	-
RC	Revenus liés à la générosité	+	23	-	-
RD	Vente de marchandises	+	23	-	-
RE	Vente de services et produits finis	+	23	-	-
RF	Subventions d'exploitations	+	23	15 832 456	-
RG	Autres produits et transfert de charges	+	23	47 731 100	-
RH	Reprise de provisions, dépréciations, subventions et autres reprises	+	5D&30	6 521 229 099	-
XA	REVENUS DES ACTIVITES ORDINAIRES (Somme RA à RE)			6 584 792 655	-
TA	Achats de biens et services liés à l'activité	+	24	5 501 904 235	-
TB	Variation de stocks des achats de biens et services liés à l'activité	(+ / -)		-	-
TC	Achats de marchandises et matières premières	+	24	-	-
TD	Autres achats	+		20 980 433	-
TE	Variation de stocks de marchandises, matières et fournitures et	(+ / -)		-	-
TF	Transports	+		33 718 057	-
TG	Services extérieurs	+		147 092 450	-
TH	Impôts et taxes	+		14 456 525	-
TI	Autres charges	+		1 117 400	-
TJ	Charges de personnel	+		770 426 377	-
TK	Frais financiers et charges assimilées	+		530 050	-
TL	Dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et autres	+		42 347 672	-
XB	CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES (Somme TA à TL)			6 532 573 201	-
XC	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XA-XB)			52 219 455	-
TM	Produits H.A.O	+		-	-
TN	Charges H.A.O	-		-	-
XD	RESULTAT HAO (TM-TN)			-	-
XC	SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE: XA-XB			52 219 455	-

ANNEXE 3 : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2024

LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Tresorerie nette au 1er janvier <i>(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)</i>	A		1 021 881 347	0
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
+ Encaissement des cotisations			-	-
+ Encaissement des subventions d'exploitation et d'équilibre			6 568 960 199	-
+ Encaissement des revenus liés à la générosité			-	-
+ Encaissement des revenus des manifestations				-
+ Encaissement des autres revenus			15 832 456	-
- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs (1)			- 5 806 872 755	-
- Décaissement des sommes versées au personnel			- 759 229 999	-
- Autres décaissements			- 148 620 180	-
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FH)	B		- 129 930 278	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			-	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			- 31 003 571	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-	-
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			-	-
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (Somme FI à FM)	C		- 31 003 571	-
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
+ Encaissement des dotations et autres fonds propres			1 384 500 870	-
+ Subventions d'investissement reçues			-	-
- Décaissement des dotations et autres fonds propres			-	-
Flux de trésorerie provenant des fonds propres (somme FN à FP)	D		1 384 500 870	-
Trésorerie provenant du financement par les fonds étrangers				
+ Encaissement provenant des emprunts et autres dettes financières			-	-
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-	-
Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FQ à FR)	E		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		1 384 500 870	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G		1 223 567 020	-
Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H		2 245 448 367	-
Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie			2 245 448 366	

Suivant récépissé n°0494/G.DB-CAB en date du 29 mai 2025, il a été créé une association dénommée : « Association TAGNE WALE NA SIRA », en abrégé (ATAWA).

But : Enrichir les liens historiques, linguistique et culturels entre les peuples ; vulgariser les connaissances, savoir-faire et savoir-vivre ancestraux ; etc.

Siège Social : Bamako, Bacodjicoroni ; Rue : 587 Porte : NC.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Tounko CAMARA

Secrétaire général : Minémadi SANOGO

Trésorier : Sounkalo DEMBELE

Secrétaire à l'éducation : Faguimba KEITA

Secrétaire à l'organisation : Sounkalo Mamadou SANOGO

Secrétaire aux conflits : Moussa DIANE

Suivant récépissé n°83/CKTI en date du 25 juin 2025, il a été créé une association dénommée : « Association Mission Messianique –Véritable lumière du Monde », en abrégé (MVLN).

But : Organiser les campagnes d'évangélisation (dans les rues, marchés, places publiques) ; former et éduquer les nouveaux converti à travers les enseignements bibliques ; implanter ou soutenir des Eglises locales dans les zones visitées ; répondre aux besoins de la communauté en situation de vulnérabilité, en accordant une attention particulière aux plus démunis ; etc.

Siège Social : Kati-Koko-Plateau.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme SOW Marie Anne DIAKITE

Vice-président : Hamadi dit Samuel SOW

Secrétaire à l'organisation : Ezechiel Kochikpa ABLEFONLIN

Trésorier : Ousmane Sabaré DIARRA

Suivant récépissé n°0195/G.DB-CAB en date du 1er avril 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Femmes éducatrices du Préscolaire du CAP de Sogoniko », en abrégé (A.F.E.P.S).

But : Contribuer à la formation des éducatrices du préscolaire ; favoriser la cohésion sociale entre les membres ; promouvoir l'épanouissement des éducatrices du préscolaire, etc.

Siège Social : Bamako, Magnambougou Projet ; Rue : 266, Porte : 491.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Doussou TRAORE

Secrétaire général : Marie KONE

Secrétaire générale adjointe : Djenebou DIA

Secrétaire administrative : Fatoumata CAMARA

Secrétaire administrative adjointe : Mariam SANGARE

Secrétaire chargée aux finances : Alimata TRAORE

Secrétaire chargée aux finances adjointe : Fatoumata Zara KANE

Secrétaire chargée au développement et à la promotion de la femme : Mariam BERTHE

Secrétaire chargée au développement et à la promotion de la femme adjointe : Fanta KOONIPO

Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Fatoumata DIARRA

1er Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Mariam TRAORE

2ème Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Mariam KONE

3ème Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Oumou Ebatou CISSE

4ème Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Fatoumata DEMBELE

5ème Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Kale DIARRA

6ème Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Aminata SIDIBE

7ème Secrétaire chargée à l'organisation et à la mobilisation : Assetou SOW

Secrétaire chargée de la formation et de l'éducation : Ramata DIALLO

Secrétaire chargée de la formation et de l'éducation adjointe : Awa SIMPARA

Secrétaire chargée à la communication et à l'information : Adama DIAKITE

Secrétaire chargée à la gestion des conflits : Assetou SANOGO

Secrétaire aux relations extérieures : Hawa DOUCOURE

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Kadidia BOUARE

Suivant récépissé n°0142/G.DB-CAB date du 06 mars 2025, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement du Cercle de Djenné», en abrégé (ADCD).

But : Rassembler les ressortissants des communes du Cercle de Djenné et leurs sympathisants en vue de promouvoir la paix et le développement socio-économique et culturel dans chacune des Communes du Cercle, etc.

Siège Social : Bamako, Bamako-Coura ; Immeuble "Fondation MAMADOU KONATE".

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yaya WAIGALO

Vice-président : Oumar SEBETAO

Secrétaire général : Bocar TOURFO

Secrétaire général adjoint : Kamadou TENENTAO

Secrétaire administratif : Kader KONFOUROU

Secrétaire administratif adjoint : Adama COULIBALY

Secrétaire aux relations extérieures : Mamadou TOURFO

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Boubacar BOCOM

Secrétaire chargé à l'information et à la communication : Oumar M. KONE

Secrétaire chargé à l'information et à la communication adjoint : Aly DIARRA

Trésorier général : Kaidia TRAORE

Trésorier général adjoint : Doulaye TRAORE

Secrétaire chargé de l'organisation : Mamadou B TRAORE

Secrétaire chargé (1) adjoint de l'organisation : Mama MENTA

Secrétaire chargé (2) adjoint de l'organisation : Karim PLEA

Secrétaire chargé recon/paix : Dr Sarmoye CISSE

Secrétaire chargé recon/paix (1) adjoint : Kalilou SOFARA

Secrétaire chargé recon/paix 2ème adjoint : Drissa DIARRA

Secrétaire chargé au dev/santé/env. : Guida LANDOURE

Secrétaire chargé au dev/santé/env (1) adjoint : Gouro DIALL

Secrétaire chargé au dev/santé/env (2) adjoint : Mamoudou SYLLA

Secrétaire chargée /femmes : Hawa DIAKITE

Secrétaire chargée /femmes (1) adjointe : Mariam DABO

Secrétaire chargée /femmes (2) adjointe : Hawa COULIBALY

Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation : Bouréma D. COULIBALY

Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation (1) adjoint : Madou PLEA

Secrétaire chargé de la culture et du tourisme : Bocar NAFOGOU

Secrétaire chargé de la culture et du tourisme (1) adjoint : Alpha Moussa KOUNTA

Secrétaire chargé de contrôle interne : Sékou TOUNKARA

Secrétaire chargé de contrôle interne (1) adjoint : Hamidou KOITA

Suivant récépissé n°0447/G.DB-CAB en date du 16 mai 2025, il a été créé une association dénommée : «DEME BOLOW», "DEME BOLOW" expression bambara signifie en français "Entraide".

But : Contribuer au développement socioéconomique du Mali ; renforcer la cohésion sociale entre ses membres, etc.

Siège Social : Bamako, Badialan III ; Rue : 506, Porte 464.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Aboubacar TRAORE

Vice-président : Salif SISSOKO

Secrétaire générale : Kadiatou KEITA

Secrétaire général adjoint : Sory Ibrahim DIARRA

Secrétaire administratif : Moussa SANGARE

Secrétaire administratif adjoint : Fatalmoudou HAIDARA

Trésorier général : Sidi KALOGA

Trésorière générale adjointe : Djénéba Oumarou THERA

Secrétaire à l'organisation : Hamady DIABATE

Secrétaire adjointe à l'organisation : Aminata DIARRA

Secrétaire à l'information : Lamine DJIRE

Secrétaire à l'information adjointe : Alima TRAORE

Commissaire aux comptes : Oumou SOUCKO

Commissaire aux comptes adjoint : Alassane TRAORE

Commissaire aux conflits : Maya SADOU

Commissaire aux conflits adjoint : Fatoumata DIARRA

Suivant récépissé n°0179/G.DB-CAB en date du 21 mars 2025, il a été créé une association dénommée : « Association ZERO Migration Irrégulière », en abrégé (AZMI).

But : Contribuer à la prévention des migrations irrégulières ; faciliter la réinsertion socioéconomique des migrants de retour au Mali ; accueillir et orienter les migrants de retour dans leur démarche avec les administrations publiques, privées et parapubliques, etc.

Siège Social : Bamako, Kalabancoura ; près du Commissariat de Police de Kalabancoura.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Sidi Mohamed KOUTAM

Secrétaire général : Abdoulaye TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Aldji LEYE

Secrétaire chargé des finances et de la comptabilité : Boubacar samba SOUMARE

Secrétaire chargé de l'information et de la communication : Bakari BAGAYOKO

Suivant récépissé n°0512/G.DB-CAB en date du 11 juin 2025, il a été créé une association dénommée : « Association KLE DIA ». "KLE DIA", Expression Bambara signifiant en français "Eclat de Soleil".

But : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie socioéconomique des veuves et orphelins ; contribuer à la promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble ; contribuer à l'accès accru des populations aux services sociaux, etc.

Siège Social : Bamako, Badialan 1, Faraso ; Rue : 471, Porte : 49.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Toungué Youssouf SIDIBE

Secrétaire Administratif : Hama MAAIGA

Trésorière générale : Saran KABA

Secrétaire aux relations extérieures : Mountaga DEMBELE

Secrétaire à l'organisation et d'information : Hamidou KONE

Secrétaire aux conflits : Boubacar SACKO

Secrétaire chargé des activités sociales : Mamadou DIAKITE

Suivant récépissé n°0555/G.DB-CAB en date du 04 juillet 2025, il a été créé une association dénommée : « Rotary Club Bamako Espoir », en abrégé (RCBE).

But : Poursuivre le but du Rotary ; contribuer à l'amélioration du Rotary en renforçant son effectif ; etc.

Siège Social : Bamako, Hamdallaye, Immeuble 2MD ; près du Tribunal de Grande Instance de la Commune IV.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Baba Thierno DIALLO

Président élu 2025-2026 : Youssouf DEMBELE

Secrétaire : Issa M TRAORE

Trésorier : Mamoutou DOUMBIA

Commission Actions : Ousmane SINGARE

Commission Fondation : Hamadoun BOCOUM

Commission Administration : Aminata TOURE

Commission Effectif : Nana TOURE

Commission Relation Publique : Mariam BA

Commission Formation : Baba Thierno DIALLO

Commission Programme Jeunesse : Mohamed Lamine DEMBELE

Commission Internationale : Lamine BANE